

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Contrats-locaux-d-accompagnement>



école & société

Contrats locaux d'accompagnement : inquiétudes en perspective

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 5 janvier 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministère expérimente la mise en place de contrats locaux d'accompagnement (CLA) dans trois académies (Lille, Marseille, Nantes). Ces CLA concernent des écoles et EPLE aux caractéristiques proches de ceux de l'éducation prioritaire mais qui n'en font pas partie. Ils pourraient préfigurer l'avenir des écoles et EPLE de l'éducation prioritaire en conditionnant l'attribution de moyens non plus seulement à la composition de la population scolaire mais aussi au projet pédagogique et aux résultats.

Quel financement ?

La secrétaire d'État chargée du dossier a confirmé aux représentants du SE-Unsa que l'expérimentation sera financée par des crédits supplémentaires pour la première année. Ainsi les écoles et les établissements concernés pourraient recevoir des moyens en plus sans pour autant diminuer la dotation de l'éducation prioritaire actuelle.

Quels critères ?

Les critères retenus pour sélectionner ces écoles et établissements sont variés :

- caractéristiques et typologie de l'établissement
- population scolaire : IPS, résultats, orientation post 3e...
- typologie de la commune : indice d'éloignement, réseau, attractivité...
- profil des enseignants : AGS, ancienneté dans le poste, nombre de postes partagés...

Le CLA serait signé pour trois ans et les moyens attribués une fois le projet pédagogique validé par les autorités rectores.

Dans les académies concernées, la phase de recensement des établissements a débuté et les écoles et EPLE repérés sont priés de construire dans l'urgence un projet. À Marseille, le recteur s'appuie sur la politique rectoriale d'allocation différenciée des moyens déjà mise en oeuvre. Quant à Nantes et Lille, les autorités rectores n'ont pas répondu à nos questions quant à la manière dont ils envisagent d'avancer sur ce dossier. Une réticence au dialogue social inquiétante...

Quelle évaluation de l'expérimentation ?

Tout aussi inquiétante, la décision annoncée d'évaluer l'expérimentation dès la fin de la première année pour la généraliser et éventuellement l'étendre à tous les réseaux d'éducation prioritaire.

Pour le SE-Unsa, il sera impossible de tirer des conclusions pertinentes à la fin de la première année, sauf à n'évaluer que la faisabilité d'un point de vue administratif d'une gestion individualisée des établissements. Pourquoi précipiter cette évaluation, sinon pour imposer un choix idéologique de transformation radicale de la politique d'éducation prioritaire en la fondant sur une relation contractuelle avec chaque école ou établissement avec pour conséquence une pression très forte en lien avec des évaluations imposées ?

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa milite depuis de nombreuses années pour la prise en compte des besoins de certaines écoles dites orphelines et de certains lycées au recrutement social défavorisé. Le ministre apporte une réponse, les CLA, qui remet en cause les fondements de l'éducation prioritaire en ne la liant plus ni à un territoire, ni à un réseau, ni à la refondation pédagogique lancée en 2015. Cette dernière semble être tombée aux oubliettes comme d'ailleurs l'ensemble des politiques menées par la majorité précédente.

La politique d'éducation prioritaire doit poursuivre plusieurs objectifs pour réduire les écarts de réussite scolaire. L'un de ces objectifs est d'attirer des enseignants et de stabiliser les équipes pour installer un travail dans la durée. Renforcer l'attractivité des écoles et des établissements concernés passe par l'amélioration des conditions de travail (effectifs des classes, moyens pour travailler en groupes, temps de formation inclus dans le temps de service) et par une reconnaissance de l'investissement professionnel (indemnités, promotions...).

Le cadre de l'expérimentation reste très flou sur la question de la reconnaissance de l'exercice professionnel dans les écoles et les établissements en CLA. Cette reconnaissance serait, selon la secrétaire d'État, à géométrie variable en fonction des politiques académiques. Ce flou ne peut qu'être contreproductif.

Dans le cadre de cette expérimentation, le SE-Unsa sera mobilisé au sein des comités de suivi qui seront installés par les recteurs. Il y portera la voix des personnels afin que ceux-ci soient traités équitablement et que les projets pédagogiques restent à leur initiative. Au-delà, il refusera la dilution des moyens et défendra une politique d'éducation prioritaire qui reste nationale, fondée sur des réseaux ancrés dans leur territoire.